

## **Avis de course**

### **Championnat de Méditerranée des Laser N°1**

### **20 et 21 février 2016**

#### **AUTORITE ORGANISATRICE**

Ce Championnat de Méditerranée N°1 est organisé les 20 et 21 février 2016 à Hyères, par le COYCH.

#### **1 / REGLES**

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016.
- les règles de la classe concernée.
- cet avis de course.
- les instructions de course et leurs annexes
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- Sécurité et équipement : Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.

#### **2 / PUBLICITE**

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux français portant une publicité devront présenter, à l'inscription, leur carte d'autorisation de port de publicité 2016 délivrée par la FFVoile.

#### **3/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**3.1** La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Laser Standard, Laser Radial, Laser 4.7

**3.2** : Sont autorisés à courir :

- Tous les titulaires d'une licence FF Voile 2016 (Tamponnées médicalement et/ou accompagnées d'un certificat médical), et les coureurs de nationalité étrangère en règle avec leurs autorités nationales.
- Tous les coureurs en règle avec leur cotisation AFLaser ou ILCA 2016.

**3.3:** Le bulletin d'inscription est disponible sur le site du COYCH : [www.coych.org](http://www.coych.org)

#### **4/ DROITS A PAYER**

Droits d'inscription :

- 30 € par bateau payables en ligne sur le site du COYCH
- 35 € par chèque et par bateau accompagné du bulletin d'inscription à l'adresse ci-dessous
- 35 € par bateau lors de la confirmation d'inscription le jour de la régata

**COYCH**  
**ESPACE NAUTIQUE**

- 14, avenue du docteur Robin 83400 Hyères. FRANCE
- e-mail : [contact@coych.org](mailto:contact@coych.org)
- Tél : +33 (0)4.94.38.61.67

## **5/ PROGRAMME**

- **Samedi 20 février:** 9h00 à 13h30: confirmation d'inscription.  
14h30: premier signal d'avertissement, courses  
18H30 : apéritif-buffet à L'Espace Nautique hyérois. Remise des prix du Championnat de Méditerranée 2015
  
- **Dimanche 21 février :** 10h00: premier signal d'avertissement, courses  
Dès que possible: remise des prix à l'Espace Nautique

## **6/ Jauge**

Tous les bateaux devront être en conformité avec les règles de jauge de la classe Laser, des contrôles pourront être effectués lors de la régata.

**Il est rappelé que les N° de voile doivent être en conformité avec les règles de classe, correspondront au N° de coque et doivent comporter au moins 5 chiffres**

## **7 / INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront en ligne et affichées dès l'ouverture de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

## **8/ ZONE DE COURSE/ TYPES DE PARCOURS**

Zone de course dans la rade de Hyères, voir annexe I des Instructions de course

Les parcours sont de type : Trapèze, triangle ou aller-retour, voir annexe II des instructions de course

## **9/ CLASSEMENT**

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

A partir de 3 courses, la plus mauvaise course sera retirée pour le classement général.

## **10/ PRIX**

Les 3 premiers de chaque classes seront récompensés ainsi que : la première féminine en Laser Radial et 4.7, le premier espoir en Laser Standard et le premier Master (Plus de 35 ans) en Laser Radial et Standard.

## **11/ DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **12/ ASSURANCE**

Chaque bateau étranger participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 millions d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

## **13/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Hébergement: voir rubrique sur le site du COYCH: [www.coych.org](http://www.coych.org)